

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et  
Emmanuel CELERI  
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**COMMUNE D'AFA**

Suivant acte reçu par Maître Romain QUILICHINI, Notaire à AJACCIO, le 28 mars 2024, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

-Madame Solange Sabine ROCHARD, sans profession, et Monsieur André TOGNI, son époux, demeurant ensemble à AFA (20167) lieu-dit U Pozzu.

Nés, savoir : Monsieur à AJACCIO (20000) le 6 février 1954 et Madame à SOISSONS (02200) le 25 mai 1950. Mariée à la mairie d'AJACCIO (20000) le 30 mars 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

A concurrence de la MOITIE INDIVISE

- Madame Marie Antoinette ROCCA SERRA, En son vivant retraitée, demeurant à AFA (20167) Villa La Vigie U pozzu. Née à ZONZA (20124), le 30 octobre 1926. Veuve de Monsieur André Jean ROCHARD et non remariée. Décédée depuis à AJACCIO (20000), le 4 décembre 2014,

A concurrence de l'autre MOITIE INDIVISE

Ont possédé depuis plus de trente ans,

Sur la commune d'Afa (20167) Lieudit Mumucci, un bâtiment à usage de garage cadastré section A n° 1988 pour 0ha 06a 12ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : [rombaldi.formalites@notaires.fr](mailto:rombaldi.formalites@notaires.fr)